



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
ARRONDISSEMENT DE GUEBWILLER

COMMUNE DE WUENHEIM

P R O C E S - V E R B A L

des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-cinq septembre, à vingt heures, était assemblé en session ordinaire, après convocation légale et en nombre valable, le Conseil Municipal de la Commune de WUENHEIM.

ETAIENT PRESENTS : MM. Roland MARTIN, Maire, Christophe SCHALLER, Mme Christiane HASSENFORDER, MM. Bernard HORNY et Michel HAENNIG, Adjoint, Mmes Annick SCHERRER, Liliane GRUNEISEN, Monique HEITZLER, Marie-Odile FUGLER, Sylvie PLAIN et Fabienne GARCETTE, Conseillères Municipales, M. David BURNER, Conseiller Municipal.

ABSENTS avec EXCUSE : Mme Catherine EMBERGER, MM. Florian FOURQUEMIN et Daniel ROTHENFLUG, Conseillers Municipaux.

ABSENT sans EXCUSE : Néant.

Mme Catherine EMBERGER, Conseillère, a donné procuration de vote à Mme Annick SCHERRER, Conseillère.

M. Florian FOURQUEMIN, Conseiller, a donné procuration de vote à M. Roland MARTIN, Maire.

M. Daniel ROTHENFLUG, Conseiller, a donné procuration de vote à Mme Sylvie PLAIN, Conseillère.

ORDRE DU JOUR

- 1/ Approbation des Procès-Verbaux des séances des 30/06/2017 et 07/07/2017
- 2/ Affaires relatives au personnel
- 3/ Affaires scolaires et périscolaires
- 4/ Réalisation d'un emprunt
- 5/ Demandes de subventions
- 6/ Rétribution d'une prestation de service

- 7/ Plan Communal de Sauvegarde
- 8/ CCRG : Modification des statuts
- 9/ CCRG : rapport d'activités 2016
- 10/ Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin : adhésion de la Ville de Héisingue
- 11/ Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin : rapport d'activités 2016
- 12/ Comptes-rendus des délégués auprès des organismes extérieurs
- 13/ Divers (informations diverses)

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents ainsi qu'aux deux auditeurs, et ouvre la séance à 20h00 précises.

Il fait part des procurations suivantes :

- Mme Catherine Emberger à Mme Annick Scherrer
- M. Florian Fourquemin à M. Roland Martin
- M. Daniel Rothenflug à Mme Sylvie Plain

Il adresse ensuite ses remerciements et/ou félicitations :

- à la Société de Tir et aux participants du tir « découverte » le 2/07/2017,
- à l'Association "Les Randonneurs du Hartmannswillerkopf" pour l'organisation de la traditionnelle marche populaire les 15 et 16/07/2017,
- au jury des maisons fleuries, composé d'élus de communes environnantes, qui a parcouru le village le 22/07/2017,
- aux organisateurs des "Portes Ouvertes" à la Cave Vinicole du Vieil Armand les 05 et 06/08/2017,
- aux comités de jumelage de Wuenheim et de Grävenwiesbach pour l'accueil des jeunes lors de leur séjour du 7 au 11/08/2017,
- à la Société « Histoire et Mémoire de Wuenheim » pour la conférence donnée par Mme Odile Bocquet le 16/09/2017,
- à l'OMSL et aux différentes associations et bénévoles pour le succès de la Fête du Vin Nouveau les 23 et 24/09/2017, ainsi qu'à la Gendarmerie de Sultz-Bollwiller, la Brigade Verte, le SDIS, les élus et les bénévoles qui se sont investis pour la sécurité de la fête,
- aux membres de l'Association « Quatre pour Un » et aux sociétés locales qui ont participé bénévolement aux activités d'été pour les jeunes ainsi qu'aux animateurs des différentes activités,
- à Mme Christiane Hassenforder, Adjoint, pour son implication au niveau de la rentrée scolaire et des activités post-scolaires,
- aux personnes qui animent bénévolement les activités post-scolaires mises en œuvre par les municipalités de Jungholtz et Wuenheim,
- à Mme Christiane Hassenforder, Adjoint et aux conseillères Mmes Fabienne Garcette et Monique Heitzler pour leur « coup de main » au nettoyage des jardinières et massifs floraux durant les congés d'été,
- à M. Hans Grünwald, Citoyen d'honneur de Wuenheim à l'occasion de ses 92 ans et pour son opération « chocolat »,

- à M. Roland Seel, Maire de Grävenwiesbach qui vient d'être réélu Maire

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire propose de désigner Mme Sylvie Plain en tant que secrétaire de séance, assistée de Mme Martine Reininger, Secrétaire de mairie, en tant que secrétaire auxiliaire.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité (dont trois procurations), la nomination de Mme Sylvie Plain, Conseillère, et Mme Martine Reininger, Secrétaire de mairie.

Puis, l'ordre du jour est abordé.

1° / POINT : APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES 30/06/2017 et 07/07/2017 :

Les Procès-Verbaux des séances des 30/06/2017 et 07/07/2017 sont approuvés à l'unanimité, dont trois procurations (Mme Emberger, MM. Fourquemin et Rothenflug).

2° / POINT : AFFAIRES RELATIVES AU PERSONNEL :

A/ CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAÎTRISE :

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le budget communal ;

Vu le tableau des effectifs ;

le Conseil Municipal est invité à :

- décider la création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet avec effet au 01/11/2017. Les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu.

Les crédits prévus au budget primitif 2017 sont suffisants.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal dont trois procurations (Mme Emberger, MM. Fourquemin et Rothenflug).

B/ ATELIER COMMUNAL :

Le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) à l'atelier communal arrive à échéance le 14/10/2017.

Suite au gel de ces contrats aidés, il y a lieu de réfléchir sur l'embauche d'une deuxième personne à l'atelier communal en remplacement du CAE échu, faute de perdre 900 heures de travail par an sur les 2.500 heures par an actuellement engagées.

Une longue discussion s'engage à ce sujet.

Les principaux travaux de l'atelier communal consistent, par ordre décroissant, en le suivi du fleurissement et l'entretien des espaces verts, l'entretien et le nettoyage de la voirie et l'entretien des bâtiments communaux. Certains travaux aussi ne peuvent pas être réalisés avec une seule personne, ne serait-ce qu'au niveau réglementaire. Se pose aussi le problème du remplacement de l'agent de maîtrise en cas d'absence pour congés annuels, formations, maladie

Plusieurs hypothèses sont examinées :

- Embauche d'un contractuel, d'un vacataire ?
- Mutualisation avec une ou plusieurs communes ?
- Contrat d'apprentissage ?
- Recours à des prestataires extérieurs pour certains travaux ?

Peu importe la solution retenue, les quatre hypothèses ci-dessus entraînent un coût bien plus élevé qu'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE). L'estimation du remplacement du CAE par un CDD (Contrat à Durée Déterminée) s'élèverait à 15.800 € (hors primes et pour 20h/semaine), soit un coût supplémentaire de 12.500 €.

La marge de manœuvre dans le budget communal se réduisant d'année en année depuis une dizaine d'années, il est inévitable de se diriger vers une réduction de services ou de se regrouper avec une ou plusieurs communes environnantes.

En définitive, le Conseil Municipal, à l'unanimité dont trois procurations (Mme Emberger, MM. Fourquemin et Rothenflug) donne mandat au Maire de poursuivre les démarches par rapport aux quatre propositions ci-dessus. Parallèlement, il y a lieu de se pencher aussi sur des réductions de services (fleurissement ...). Ce point sera abordé en commission municipale.

3°/ POINT : AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES :

Dans le cadre du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) concernant les 5 communes de Hartmannswiller, Jungholtz, Rimbach, Rimbach-Zell et Wuenheim et de la gestion du périscolaire par les PEP Alsace de Colmar, deux contrats aidés ont été mis à disposition du périscolaire par les communes de Jungholtz et Wuenheim. L'un est arrivé à échéance (Jungholtz) et le 2^{ème} le sera fin octobre 2017 (Wuenheim).

Parallèlement, Mme Guy, Responsable des PEP Alsace nous a fait parvenir une simulation d'embauche pour des CDII (Contrat à Durée Indéterminée Intermittent) qui a été chiffrée à 33.820,18 € pour 2 CDII pour une année scolaire complète et ceci pour assurer la continuité du service actuellement en place, soit un coût supplémentaire de 27.220,18 €, soit 13.610,09 € pour Wuenheim. Le coût de la prestation « PEP Alsace », selon marché public, restant à charge des communes s'élève à 50.000 € environ auquel il faudrait ajouter le différentiel ci-dessus (+ 27.220,18 €).

Ces deux contrats aidés accompagnent les enfants dans le bus scolaire sur 3 sites « écoles », participent au fonctionnement du périscolaire (repas de midi ...) et assurent les activités des TAP (temps d'activités post-scolaires).

Une lettre signée par les 5 maires a été adressée à M. le Préfet du Haut-Rhin sous couvert de M. le Sous-Préfet de Thann-Guebwiller demandant le maintien de 2 contrats aidés (CAE) pour le périscolaire.

Une discussion s'engage à ce sujet et qui rejoint celle abordée sous l'alinéa B/ du point 2/ du présent ordre du jour.

En définitive, le Conseil Municipal, majoritairement dont trois procurations (Mme Emberger, MM. Fourquemin et Rothenflug), et une abstention (M. Burner), charge le Maire d'engager la démarche pour l'embauche d'un service civique, ceci dans l'attente de la décision de M. le Préfet du Haut-Rhin quant aux Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE).

Mme Hassenforder, Adjoint, fait le compte-rendu de la rentrée scolaire 2017/2018 dont le Regroupement Pédagogique Intercommunal « Jungholtz-Wuenheim » a vu se rajouter la commune de Hartmannswiller, soit un effectif de 195 élèves répartis dans 8 classes.

Elle relate également les problèmes rencontrés au niveau du transport scolaire avec la mise en route d'une deuxième navette d'autobus.

Une réunion à ce sujet avec deux représentants des parents d'élèves, M. Kauffmann, Président du syndicat de ramassage des élèves et les représentants des 5 communes, s'est tenue récemment en mairie en vue d'adaptation.

M. le Maire signale aussi la baisse de la prise en charge du transport scolaire suite au transfert de la compétence « transports scolaires » du Conseil Départemental du Haut-Rhin à la Région « Grand Est » (65 % au lieu de 82 %), dossier géré par le syndicat de ramassage des élèves de Jungholtz, Rimbach, Rimbach-Zell et Wuenheim. Ce sujet sera à approfondir avec les responsables du futur syndicat intercommunal à la carte en cours de création.

4° / POINT : REALISATION D'UN EMPRUNT :

Par délibération en date du 26/08/2016, le Conseil Municipal a décidé, majoritairement, l'achat du terrain « emplacement réservé », rue Principale d'une superficie de 5 ares au prix de 37.500 €.

Pour mener à bien cette opération, la réalisation d'un emprunt de 40.000 € s'avère nécessaire (terrain + frais de notaire).

Deux organismes bancaires ont été contactés à ce sujet et ont fait parvenir en mairie des offres récapitulées sur le tableau comparatif transmis en annexe 1.

M. et Mme Eric Fugler étant propriétaires de la parcelle « emplacement réservé » du P.O.S. de 1980, Mme Marie-Odile Fugler, Conseillère Municipale, a quitté la séance lors de la discussion de ce point.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, dont trois procurations (Mme Emberger, MM. Fourquemin et Rothenflug) :

- retient et approuve l'offre faite par la Caisse de Crédit Mutuel du Grand'Ballon pour un emprunt de 40.000 € sur 15 ans au taux fixe de 1,15 % (termes constants en capital) ;

- autorise M. le Maire à signer tout document relatif au contrat à intervenir avec l'organisme bancaire retenu.

Mme Fugler réintègre la séance à l'issue de ce point.

5° / POINT : DEMANDES DE SUBVENTIONS :

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur les demandes de subventions suivantes :

- Association « Histoire et Mémoire de Wuenheim » : réalisation de 200 fascicules pour un montant de 1.500 € TTC. Ces fascicules seront proposés à la vente au public (wuenheimois, membres de l'association, amateurs d'histoire locale ...).
Par ailleurs, la commune de Wuenheim a donné son accord pour l'aménagement d'un local de stockage dans le sous-sol de la mairie : montant prévisionnel du matériel acheté par la commune : env. 800 € TTC ainsi qu'à la mise à disposition gratuite du local.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité dont trois procurations (Mme Emberger, MM. Fourquemin et Rothenflug), donne un avis défavorable à cette demande de subvention, les fascicules étant mis en vente.
- Société de Musique « Espérance » (porteur du projet) : financement d'un projet de musique à l'école « canard et mandoline » qui démarrera en janvier 2018. L'objectif final sera la présentation d'un spectacle musical regroupant l'ensemble des élèves du RPI et une bonne quarantaine de musiciens adultes issus des associations partenaires.
Cette demande a été adressée aux maires des 5 communes du RPI « Hartmannswiller-Jungholtz-Wuenheim ».
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, majoritairement dont trois procurations (Mme Emberger, MM. Fourquemin et Rothenflug), et une abstention (Mme Plain) donne son accord pour le versement d'une somme de 25 € par élève de Wuenheim.
Les crédits seront prévus au budget primitif 2018, article 65748.
- Ecole de Musique de Guebwiller : 470 € pour une habitante de Wuenheim
Le Conseil Municipal diffère sa décision, dans l'attente de l'aboutissement des discussions actuellement engagées par le Centre Départemental de la Musique et de la Culture (CDMC) avec la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller (CCRG), les communes et écoles de musique du territoire intercommunal.

6° / POINT : RETRIBUTION D'UNE PRESTATION DE SERVICE :

Suite à la délibération du Conseil Municipal du 24/02/2017 décidant la sécurisation des écoles, lesdits travaux ont été effectués durant l'été 2017.

Ceux-ci consistaient principalement en l'installation complète des interphones, du digicode et des lecteurs de badge. M. Jean-Paul Garcette, électricien retraité, s'est proposé d'effectuer ce travail bénévolement.

Néanmoins, au vu des heures réellement effectuées (32h), M. le Maire propose de lui accorder une prestation de service chiffrée à 340 € (32h x 10,60 € = 339,20 €, arrondi à 340 €).

Mme Garcette, épouse de l'intéressé, a quitté la séance lors de la discussion de ce point.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, majoritairement dont trois procurations (Mme Emberger, MM. Fourquemin et Rothenflug), et une abstention (M. Burner),

- donne son accord pour la rétribution d'une prestation de service à M. Jean-Paul Garcette pour un montant de 340 €,
- la dépense sera payée sur les crédits ouverts au chapitre 67 du budget primitif 2017.

Mme Garcette réintègre la séance à l'issue de ce point.

7° / POINT : PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE :

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, le plan communal de sauvegarde tel qu'il a été élaboré et précise les divers textes qui régissent la mise en œuvre de ce document, notamment la loi du 13 août 2004 dite « de modernisation de la sécurité civile » et son décret d'application en date du 13 septembre 2005 ainsi que l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Locales.

Depuis 2015, la commune de Wuenheim est intégrée dans le périmètre d'application du Plan Particulier d'Intervention (PPI) de l'entreprise PPC-CRISTAL de Vieux-Thann.

C'est ainsi que le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est devenu obligatoire pour notre commune.

L'arrêté portant approbation du Plan Communal de Sauvegarde a été signé par M. le Maire en date du 04/09/2017.

M. le Maire remercie les personnes qui se sont portées volontaires à faire partie de la réserve communale de sécurité civile.

Le Conseil Municipal en prend acte.

8° / POINT : MODIFICATIONS DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION DE GUEBWILLER (CCRG)

La loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite NOTRe du 7 août 2015 a pour objectif de procéder au renforcement de l'échelon intercommunal. À ce titre, la loi a imposé à la CCRG la prise d'un certain nombre de nouvelles compétences à l'échéance du 1^{er} janvier 2017 (*cf délibération du Conseil de Communauté du 26 mai 2016 - Point 4*). Le transfert de compétences supplémentaires est à prévoir à l'échéance du 1^{er} janvier 2018.

Afin de respecter les prescriptions de la loi NOTRe, il convient d'acter la prise par la CCRG d'une nouvelle compétence obligatoire au 1^{er} janvier 2018, à savoir :

- *Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations* dite *GEMAPI* exercée en propre ou par délégation à un Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE). La mise en place d'un EPAGE à l'échelle du bassin versant de la Lauch est pilotée par le Département du Haut-Rhin.

Le groupe de compétences se rapportant à *l'Aménagement de l'espace communautaire* s'enrichit, au 1^{er} janvier 2018, de la compétence *Plan Local d'Urbanisme (PLU)*, *document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale*. Sur ce point, les communes ont délibéré et

ont fait usage de la possibilité de blocage du transfert automatique de cette compétence à la CCRG. Il en ressort que l'exercice de ce bloc de compétences devient incomplet (la compétence *PLU* n'étant pas réellement exercée) et que la prise d'une nouvelle compétence s'avère nécessaire afin d'exercer les neuf blocs de compétences imposés par la loi NOTRe au 1^{er} janvier 2018.

Sur la base des éléments précités, il est proposé le transfert à la CCRG des compétences suivantes :

- *Assainissement non collectif*, afin de compléter le bloc *Assainissement* qui doit comprendre impérativement l'assainissement dit *collectif* et *non collectif*. Cette compétence englobe également la gestion des eaux pluviales urbaines.
- *Politique du logement et du cadre de vie* comportant les items : *Politique du logement social d'intérêt communautaire et actions, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées*.

La compétence *Politique du logement et du cadre de vie* se décline sur plusieurs axes pouvant apporter une réelle plus-value, en termes de services pour le territoire, notamment le libellé *Études, réflexions et actions visant à la résorption des logements vacants*. Le Plan Local de l'Habitat (PLH) est un document stratégique de programmation établi entre la CCRG et les communes membres portant sur l'habitat.

Un projet de statuts, comportant les modifications en rouge, est joint en annexe 2. Il prévoit également un certain nombre de mises à jour et d'actualisations de compétences, sans lien avec la loi NOTRe.

L'intégration et la modification de compétences imposent, le cas échéant, le recalcul des charges transférées et des attributions de compensations qui en découlent. Le cabinet spécialisé Partenaires Finances Locales a été mandaté pour assurer cette mission. La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) sera amenée à se réunir fin d'année afin d'acter le montant des attributions de compensations versées à chaque commune membre.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de valider les modifications et transferts de compétences tels que proposés et applicables au 1^{er} janvier 2018
- d'adopter les nouveaux statuts modifiés de la CCRG tels qu'ils figurent en annexe et de déclarer d'intérêt communautaire l'ensemble des compétences qui y sont mentionnées.

Adopté majoritairement par le Conseil Municipal par :

- 14 voix POUR dont trois procurations (Mme Emberger, MM. Fourquemin et Rothenflug).
- 1 abstention (M. Burner)

9° / POINT : COMMUNAUTE DE COMMUNES : RAPPORT D'ACTIVITES 2016 :

L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales fait obligation au Président de la structure intercommunale d'adresser chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement. Ce rapport a été transmis aux Conseillers.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

10° / POINT : SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU HAUT-RHIN : ADHESION DE LA VILLE DE HESINGUE :

- Vu* les articles L. 5211-18 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu* l'arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz ;
- Vu* la délibération du Conseil municipal de Hésingue du 29 mai 2017 demandant l'adhésion au Syndicat pour le secteur de l'emprise aéroportuaire d'une surface de 10,5 hectares provenant d'un échange de terrain avec la Ville de Saint-Louis ;
- Vu* la délibération du Comité Syndical du 26 juin 2017 ;

Considérant qu'il est de l'intérêt des deux parties que la Ville de Hésingue adhère au Syndicat afin de lui transférer sa compétence d'autorité concédante en matière de distribution publique d'électricité sur le territoire cité ;

Considérant que le Comité Syndical a accepté par délibération du 26 juin 2017, l'extension du périmètre du Syndicat à la Ville de Hésingue pour le territoire cité (sous réserve de l'aboutissement de la procédure de modification des limites territoriales entre les Villes de Saint-Louis et de Hésingue) à une date d'effet identique à celle où sera prononcée cette modification territoriale ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, dont trois procurations (Mme Emberger, MM. Fourquemin et Rothenflug) :

- Emet un avis **favorable** à l'adhésion de la Ville de Hésingue pour le secteur de l'emprise aéroportuaire d'une surface de 10,5 hectares provenant d'un échange de terrain avec la Ville de Saint-Louis ;
- Demande à Messieurs les Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant la composition et le périmètre du Syndicat.

11° / POINT : SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU HAUT-RHIN : RAPPORT D'ACTIVITES 2016 :

L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales fait obligation au Président de la structure départementale d'adresser chaque année, un rapport retraçant l'activité de l'établissement. Ce rapport a été transmis aux conseillers.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

12° / POINT : COMPTES-RENDUS DES DELEGUES AUPRES DES ORGANISMES EXTERIEURS :

- **Conseil de Communauté de Communes de la Région de Guebwiller du 11/07/2017** : ont été examinés la comptabilité-finances, la modification des statuts, le mode de gestion du futur centre aquatique intercommunal, le versement d'une subvention au cinéma « Le Florival », le

transport à la demande, des avenants aux conventions, les affaires économiques et les affaires relatives au personnel.

- PETR « Rhin-Vignoble-Grand Ballon » du 14/09/2017 : ont été discutés le périmètre et champ d'intervention du PETR, le contrat de ruralité, le développement économique, la transition écologique et énergétique, les compétences et missions et le conseil de développement.

13° / POINT : DIVERS :

* Bilan d'activités des gardes de la Brigade Verte du 01/05/2017 au 31/08/2017 : 51 passages et/ou interventions

* Adhésion de la commune de Hartmannswiller au RPI Jungholtz/Wuenheim : lettre de l'éducation nationale du 30/06/2017

* CAF du Haut-Rhin : Notification d'aide au fonctionnement du périscolaire 2017 : 5.880 €

* Notification de dotations du Conseil départemental du Haut-Rhin :

- Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle : 47.185 € (51.489 € en 2016)

- Péréquation des ressources du Fonds départemental de la taxe additionnelle à titre onéreux : 20.992 € (21.360 € en 2016)

* Communauté de Communes de la région de Guebwiller : M. le Maire rend compte de la réunion à laquelle il a assisté et qui avait pour objet de proposer, selon recensement des services de la CCRG, des terrains susceptibles d'accueillir la future aire d'accueil des gens du voyage.

* Opération « veiller sur mes parents » par la Poste : la documentation est disponible au secrétariat de la mairie durant les horaires d'ouverture au public.

* Appel à projets : le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges lance un appel à projets sur le thème « partageons nos savoir-faire » dont la date limite de dépôt des dossiers est fixée au 10/11/2017. Mme Scherrer signale qu'il y aura un dépôt de dossier.

* Association « Cadres de réserve Sultz et environs » : M. le Maire donne lecture de la lettre de remerciements du Président de cette association aux élèves des écoles de Wuenheim pour les beaux dessins dessinés dans le cadre de l'opération « Solidarité-Défense ».

La séance est close à 22h30.